

Ecole AMIRAL
14, rue Denis Papin
85180 LES SABLES D'OLONNE
02 51 23 84 18
Amiral.ecole@gmail.com



Règlement financier Année 2025 – 2026

L'Ecole AMIRAL est un établissement catholique privé d'enseignement sous contrat d'association avec l'Etat. Elle est gérée par l'OGEC, association à but non lucratif régie par la loi de 1901, composée de bénévoles impliqués dans la vie de l'école. L'OGEC assure :

- Le fonctionnement administratif et financier de l'école
- L'entretien immobilier
- L'emploi des salariés (**aide maternelle, entretien**) et les rémunère.

Le contrat avec l'Etat permet :

- Le versement par la mairie d'un forfait communal pour couvrir les frais de fonctionnement de l'école.
- La prise en charge par l'Etat de la rémunération des enseignants et les charges sociales et fiscales y afférents (décret du 09.09.1975).

Les informations suivantes sont valables à compter du premier jour de la rentrée scolaire. Elles ont pour objet de préciser les frais de scolarité de l'école AMIRAL et les modalités de règlement.

Comme indiqué dans le contrat de scolarisation, les frais de scolarité comprennent :

1. La rétribution scolaire qui sert à assumer les frais liés à l'investissement, notamment des bâtiments, et les cotisations versées à l'UDOGEC. Elle finance également la participation des élèves à la catéchèse, l'Eveil à la foi et la culture religieuse.
2. Les frais liés aux projets particuliers de l'école : **participation aux sorties scolaires, spectacles, ...**
3. Les prestations parascolaires choisies pour votre enfant : **assurance scolaire, restauration, périscolaire**
4. **L'adhésion volontaire à l'appel**

Contributions scolaires en 2025/2026

- Famille avec 1 enfant : 34,50 € / mois soit 345 € par année scolaire.
- Famille avec 2 enfants : 69 € / mois soit 690 € par année scolaire
- Famille avec 3 enfants : 89.50 € /mois soit 895 € par année scolaire

Selon votre souhait, vous pouvez choisir :

- de verser uniquement la rétribution de « base » (*appliquée par défaut*)
- ou de verser la rétribution de « solidarité » ou la rétribution de « soutien ». Ces aides servent à financer le projet immobilier et améliorer les espaces extérieurs.

Merci d'entourer votre choix :

Rétributions scolaires par enfant (entourer)	Annuel	Mensuel
Choix 1 « Rétributions de base »	1 enfant 345 € 2 enfants 690 € 3 enfants 900 €	Soit 34.50 € X 10 mois Soit 69 € X 10 mois Soit 900 € x 10 mois
Choix 2 « Rétributions de solidarité »	370€ 700 € (pour 2)	Soit 37 € X 10 mois Soit 70 € x 10 mois
Choix 3 « Rétributions de soutien »	Montant libre :	Soit€ X 10 mois

You souhaitez que votre soutien financier soit défiscalisé : faites un don

Vous pouvez choisir de verser « la rétribution de base » et de la compléter avec un don. Ce don vous permettra de bénéficier d'une déduction fiscale de 66%.

Pour obtenir un reçu fiscal, vous devez verser votre don au Fonds d'Aide au Développement de l'Enseignement Catholique de Vendée (FADEC85), **en précisant le nom de notre école**. Le montant sera intégralement versé à l'école.

Voici le lien pour faire un don par chèque (possibilité de le remettre à l'école avec le formulaire rempli) :
https://www.ddec85.org/media/bsoutien_fadec85_20_21.pdf

Prestations parascolaires :

- **Le coût du repas** : est de **3,80 €**. Il est compté à chaque passage et facturé chaque mois.
- **Le coût de la demi-heure de garderie** : est de **1,40 €**. Il est facturé chaque fin de mois et détaillé sur la facture complémentaire.

Facturation

Chaque famille recevra chaque mois une facture récapitulative par mail.

Les factures complémentaires (étude / garderie et restauration) seront envoyées par mail chaque mois.

Les éventuelles modifications (arrivée d'enfant en cours d'année, arrivée de frères ou sœurs...) feront l'objet d'une régularisation au prorata de la période concernée.

En cas de difficulté passagère, nous nous tenons à votre disposition pour évoquer la situation.

Moyens de paiement

Afin de faciliter le travail des bénévoles OGEC, merci d'adhérer au prélèvement bancaire. Si vous avez déjà signé un mandat SEPA, il reste valable pour l'année en cours. Si vos références bancaires changent, merci de nous **fournir un RIB**.

Intitulé (Nom / prénom) :

RIB	FR.....
BIC :										

Situation familiale

En cas de séparation : Responsable payeur : père : % / mère : %

Semaines de garde pour le père : / pour la mère :

Assurance scolaire

La responsabilité civile ainsi que l'assurance accident individuelle sont prises en charge par l'OGEC auprès de la mutuelle Saint Christophe. Toute démarche peut être faite via le site <https://www.saint-christophe-assurances.fr/>.